

Temps ordinaire- 5e Semaine: Mardi

Texte de l'Évangile (*Mc 7,1-13*): Les pharisiens et quelques scribes étaient venus de Jérusalem. Ils se réunissent autour de Jésus, et (...) [lui] demandent: «Pourquoi tes disciples ne suivent-ils pas la tradition des anciens? Ils prennent leurs repas sans s'être lavé les mains». Jésus leur répond: «Isaïe a fait une bonne prophétie sur vous, hypocrites, dans ce passage de l'Écriture: 'Ce peuple m'honore des lèvres, mais son coeur est loin de moi. Il est inutile, le culte qu'ils me rendent; les doctrines qu'ils enseignent ne sont que des préceptes humains'. Vous laissez de côté le commandement de Dieu pour vous attacher à la tradition des hommes» (...).

Jesús, l'interprète prophétique de la "Loi de Moïse"

REDACTION evangeli.net (réalisé à partir de textes de Benoît XVI)

(*Città del Vaticano, Saint-Sige*)

Aujourd'hui, Jésus-Christ dénonce des scribes et des Pharisiens pour s'accrocher sans discernement aux "traditions des ancêtres". Jésus n'est pas un rebelle et un libéral, mais l'interprète prophétique de la Loi de Moïse: il ne la supprime pas, mais il lui donne accomplissement, en exigeant une responsabilité raisonnée morale (parce que les lois ne sont pas bonnes pour être, simplement, tradition). Isaïe et d'autres prophètes avaient déjà formulé la même dénoncé.

À l'intérieur de la "Torah" nous distinguons: 1) un "droit casuistique", approprié à Israël historique mais susceptible de changement; 2) les "principes essentiels" du droit divin même, avec lesquels les normes pratiques —d'Israël et de tous les peuples— doivent se confronter, se développer et se corriger. Jésus ne fait rien rare quand il oppose les normes casuistiques pratiques développées dans la "Torah" à la volonté pure de Dieu comme la "plus grande justice" qu'il faut attendre des enfants de Dieu.

—Jésus, comme le "Choisi", comme le prophète qui est avec le Dieu même "en face à face", il demande le plus plein accomplissement de la "Torah".